

Conseil Municipal du 28 octobre 2010

Monsieur Le Maire ouvre la séance. Il rend compte au Conseil de l'Assemblée des Commissions Développement et Notoriété de l'Association Nationale des Plus Beaux Villages de France qui se sont tenus le 22-23- et 24 octobre à Estaing.

Il donne lecture du courrier adressé par Monsieur Chabert, de l'Association Nationale des Plus Beaux Villages de France, qui adresse ses félicitations pour la parfaite organisation des réunions et ses remerciements pour la qualité de l'accueil et de l'ensemble des prestations qui leur ont été réservés.

Commission Environnement

Assainissement

Réparation du Poste de refoulement

Monsieur Sénéjean informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de réparation du Poste de refoulement. L'entreprise Sofrémi a été contrainte de stopper son intervention du 11 octobre qui consistait à la mise en place de résine en fond de cuve, car une infiltration d'eau est apparue, malgré le coulage du béton par l'entreprise Traq-Subaquatique. Une tentative de réparation de cette fuite est proposée par cette dernière.

Emprunt DEXIA

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil du Jugement rendu par la Cour d'appel de Montpellier le 30/9/2010 qui condamne l'ancien Maire, Mr Léon Romieu pour faux et usage de faux en écriture publique concernant la délibération du 8/10/2007.

Ce jugement permet de remettre en cause les conditions de souscription de l'emprunt d'1 million d'€ :

- dans un 1^{er} temps, une ultime négociation intervient entre avocats, avec la Société Dexia pour obtenir une réduction du montant, du taux et de la durée de cet emprunt,
- en cas d'échec, une procédure sera entamée pour obtenir l'annulation de ce contrat du fait que Mr Romieu n'avait pas délégation du Conseil municipal pour engager ce prêt.

Voirie

Restauration du Cœur d'Annat – Sécurisation Accès RD167

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il convient d'aménager et de sécuriser les différentes voies communales qui débouchent sur la Route Départementale n°167 en réaménageant notamment la voie communale de Labro pour ramener le trafic Poids Lourds sur un seul carrefour (situé en partie basse du village d'Annat).

En effet, la voie communale de Labro permet de desservir une partie du village d'Annat ainsi que le hameau de Labro. Elle est régulièrement empruntée par des transports lourds liés aux activités agricoles.

Ce carrefour aura des caractéristiques suffisantes pour permettre la giration des poids lourds grâce notamment à une surlargeur le long de la route départementale n°167. Cette surlargeur sera revêtue d'un enduit tricouche calcaire pour la différencier de la route départementale.

Lors de cet aménagement, une voie d'accès à la Route Départementale n°167 sera supprimée pour éviter la multiplication des accès et ainsi renforcer la sécurité dans cette traverse.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur Le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à la réalisation ce projet.

Carrefour RD97/RD167

Mr Le Maire expose que les problèmes liés à l'emprise de la voie communale du lotissement de l'Escalières, sur le domaine appartenant au SDIS ont été résolus. Le début des travaux est fixé au 17 novembre 2010.

Monsieur Samper expose que les travaux concernant cette voie bénéficient d'une subvention du FAL (produit des amendes de police) et qu'une convention est en cours d'élaboration avec la DRGT pour le financement du revêtement des chaussées des RD97et RD167 en traverse d'Estaing.

Pont du Liacouze

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il y avait nécessité d'entreprendre des travaux de remise en état de la chute d'eau en amont, et la consolidation de la pile gauche du Pont du Liacouze, côté stade (RD167).

Or par lettre en date du 27/09/2010, Monsieur le Président du conseil Général informe que la chute étant pour moitié propriété du Département et pour moitié propriété de la Commune, l'effondrement du Pont risquerait d'avoir de graves conséquences sur la RD167. Le conseil Général prend à sa charge leur réparation qui s'élève à environ 8 100 € TTC, Travaux confiés à l'entrepriseAUGLANS.

Carte communale

Monsieur Le Maire fait état de la dernière réunion du 15/10/2010 concernant la carte communale en présence de la DDT, du Conseil Général, de la Chambre d'agriculture, de l'architecte des Bâtiments de France et de la Commission environnement. En raison des contraintes évoquées par l'administration pour répondre aux exigences des Lois Montagne, Grenelle II, PPRI (plan de prévention des risques et Inondation) et de l'obligation de la Voirie et des réseaux, la délimitation de zones constructibles apparaît de plus en plus difficile pour satisfaire aux nécessités du développement de la Commune.

Une autre réunion est programmée courant novembre avec le Cabinet Synergies Territoriales pour parfaire ce dossier avant la mise à l'enquête publique.

Sécurisation de la Circulation – Limitation de la vitesse de la RD920 en traverse du Bourg

Monsieur Le Maire présente le projet établi par le Cabinet d'études Frayssinet relatif à la sécurisation de la circulation dans le bourg. Il préconise la limitation de vitesse des véhicules à 30 km/heure sur la RD920 par la matérialisation au sol de la zone concernée et l'installation de panneaux lumineux .

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet, sa réalisation ne pourra être envisagée qu'après sa programmation au budget 2011.

Cœur de Village

Monsieur Le Maire présente au conseil la pré-étude effectuée par le CAUE relatif à l'opération Cœur de Village. Afin de poursuivre cette opération, il convient de choisir un cabinet pour assurer l'assistance à Maîtrise d'ouvrage et élaborer le dossier de consultation nécessaire à la désignation d'un architecte urbaniste et paysagiste.

Le conseil Municipal confie cette mission la proposition du Cabinet ATERM – 12000 RODEZ.

Concours Départemental des Villages Fleuris

Mr Le MAIRE donne lecture des appréciations positives formulées par le jury départemental :

- Propreté générale de la Commune, Suppression à la vue des containers à ordures ménagères, mise en valeur des espaces naturels par le nouvel aménagement des parkings du Chemin du Moulin et de la base canoë, aménagements et qualité des entrées de la Commune, efforts faits dans la maîtrise de l'affichage publicitaire et constat d'une émulation des particuliers qui devraient les inciter à participer plus nombreux au Concours des Maisons Fleuris ; ainsi que des efforts à continuer quant au choix de graminées au niveau du Quai du Lot, du fleurissement en pleine terre en pied d'arbre au Parking de la Coussanne (graminées, vivaces), de plantations au niveau de la salles de fêtes.

La commune d'Estaing a remporté le 3^{ème} prix du Concours Départemental des Villages Fleuris.

Mme Bonal a obtenu le 2^{ème} prix dans la catégorie Balcons et Terrasse, Mme Laveine le 3^{ème} Prix dans la catégorie Fenêtres et cours, Mme Payrac le prix d'encouragement.

La Municipalité les remercie pour leurs efforts de fleurissement et incite l'ensemble de la population de notre Cité à participer à la propreté et à l'embellissement du bourg.

Contrat de déneigement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer le déneigement du bourg ainsi que des voies communales de dessertes des hameaux environnants.

L'entreprise PRADEL Espaces Verts- 54 avenue de Saint-Pierre – 12500 ESPALION propose d'assurer ses prestations de service dans le cadre d'un contrat aux conditions suivantes :

un terme fixe de mise à disposition pour un montant forfaitaire de 200 € HT payable annuellement en début de campagne et un terme horaire d'intervention pour un montant horaire de 63 € HT.

Médiathèque

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de l'ouverture de la médiathèque prévue le mardi 3 novembre 2010. Il tient à remercier vivement tous les bénévoles qui s'investissent pour en assurer le fonctionnement.

Commission Tourisme et Patrimoine

Monsieur Le Maire fait état du Bilan touristique qui est positif et en constante évolution. Il souligne l'excellent résultat du camping qui a fortement progressé 32 % par rapport à l'année 2009 – 52 % par rapport à l'année 2008 – 63 % par rapport à l'année 2007 -grâce aux aménagements mais surtout à l'accueil, la propreté des locaux et la convivialité de ce camping. Stabilité pour le gîte d'étape et la piscine par rapport à l'année 2009 qui étaient en hausse par rapport aux années précédentes.

Questions diverses

Participation Exposition Claude Baillon

Monsieur Le Maire présente le bilan de l'exposition Verre le Ciel de Claude Baillon qui s'est tenue à Estaing du 20 mai au 30 septembre 2009 qui a remporté un franc succès. La commune d'Estaing s'était engagée à participer au financement de cette exposition. La clôture du budget de cette opération fait apparaître une somme de 1 402 € à la charge de la Commune.

Subvention Ecole

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Ecole Publique d'Estaing est parti en classe découverte à Villefranche de Rouergue du 11 au 13 octobre 2010. Ce voyage bénéficie d'une aide du Conseil Général et de l'Association des Parents d'élèves. Afin de financer une partie de ce voyage, il convient de verser une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique pour un montant de 800 €, soit 40% de coût total.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le versement de la subvention à l'APE, pour la classe découverte de l'Ecole Publique.

Monsieur Senejean Jean-Louis expose au Conseil qu'en raison de son état de santé, il est amené à renoncer aux délégations de 4^{ème} adjoint qui lui ont été confiés par Monsieur Le Maire.

Il continuera toutefois à assumer son mandat de Conseiller Municipal avec la meilleure disponibilité qui lui sera permise. Pour éviter toute autre interprétation, Mr Sénéjean souligne qu'il soutient l'action de l'équipe municipale conduite par le Maire, Jean Pradalier, avec pugnacité et dévouement.

Le conseil prend acte de cette décision.